

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 10 octobre 2023

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : BOURQUIN BERGER Nathalie – KRATTINGER Mélanie – MERCURI Salvatore –
RIHS Christiane – ZAUGG Livia – ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : PRALONG Monique – PRUDHOMME Catherine

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 27 juin 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Medi Zeqiri de l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Madeline Mettraux, démissionnaire.
- 6) Préavis 17/2023 « Arrêté d'imposition 2024-2025 ».
- 7) Compte rendu des discussions de groupe quant aux idées de réalisation pour la Commune
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.

Les modifications suivantes sont demandées :

- En page 3, dernier point de l'intervention de Mme Liliane Annen, Municipale, il faut lire « ... des travaux entrepris par la DGMR » et non « ... à la demande de la DGMR ».
- En page 5, avant dernier paragraphe, les travaux de la place de jeux devraient se terminer à fin mai 2024 et non à fin mai 2023.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président indique qu'il a reçu une demande de l'Entente de supprimer le point 7 « Compte rendu des discussions de groupe quant aux idées de réalisation pour la commune ». Une des raisons invoquées est que cela remet en cause la confidentialité des débats des groupes politiques. Le président affirme avouer être plus qu'étonné. Ce point n'a soulevé aucune remarque des membres de l'AS2E. Pour lui, le but est d'annoncer des idées de sujets pour lesquels il y a une envie de former un groupe de travail transpartisan, associant des membres des 2 groupes politiques. L'annonce permettrait de voir s'il y a un intérêt de membres de l'autre groupe. Il ne voit pas en quoi cela pourrait mettre à mal la confidentialité.

Le Président passe au vote pour savoir si ce point doit être retiré.

- Le point 7 « Compte rendu des discussions de groupe quant aux idées de réalisation pour la Commune » est supprimé avec 28 voix pour sa suppression et 14 pour son maintien.
- L'ordre du jour modifié est adopté à par 28 voix pour et 14 voix contre.

2) Communications du Président

M. Jean-Dominique Decotignie indique avoir eu le plaisir de faire le discours du 1^{er} août ; il a également participé au traditionnel repas pour l'accueil des nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité. Les prochaines élections auront lieu le 22 octobre 2023 prochain.

3) Informations de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes :

- Le processus pour le recrutement pour le poste de greffier est arrivé à son terme ; M. F. Ravale prendra ses fonctions le 1^{er} novembre 2023.
- Le nouveau responsable des bâtiments a également été engagé en la personne de M. José Buschmann. Il commencera le 1^{er} janvier 2024.
- Il indique également que le budget 2025 sera fait sous le modèle FMH2, il s'agit d'une obligation légale, ce qui va remettre en question notamment la manière dont les comptes seront présentés.
- Comme indiqué lors du dernier Conseil communal, le bureau technique SDNL a été repris le 1^{er} août par la commune de Renens, soit SDOL « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois ». Une rencontre a déjà eu lieu avec la nouvelle équipe.
- En ce qui concerne le postulat du Château, le rapport final a été reçu par la Municipalité. Un résumé va être fait et une réponse sera transmise au Conseil lors d'un prochain conseil.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, donne les informations suivantes :

- M Radica Schmidt a été nommée directrice de l'établissement scolaire de la Chamberonne. Les équipes peuvent enfin avoir une vision d'avenir après une année et demie sans direction et des projets peuvent enfin être envisagés ceci pour le bien des enfants.
- Mme Evelyne Bessaud a pris le relais en qualité de responsable de l'accueil de jour des enfants à la suite du départ à la retraite de son prédécesseur. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2023 ; elle est économiste de formation et connaît bien l'accueil des enfants.
- L'espace d'accueil de 30 places pour les 6H à 8H a ouvert au collège Loys de Cheseaux. Actuellement l'occupation maximale est de 15 places.
- L'ARASPE a publié une annonce dans le Crieur de septembre 2023 concernant des soirées organisées d'information sur l'assurance maladie. Le but étant d'aider les personnes qui le souhaitent à diminuer l'impact des primes d'assurance maladie sur leur budget et comment obtenir les subsides. Les séances sont prévues les :

- Mardi 07.11.2023 à 19 :00 Au Mont-sur-Lausanne
- Jeudi 09.11.2023 à 19 :00 à Echallens
- Mardi 14.11.2023 à 19 :00 à Penthalaz et
- Lundi 20.11.2023 à 19 :00 à Prilly.

Pour plus d'informations : www.araspe.ch

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que les travaux urgents à la Plantaz sont terminés, il reste la remise en état des lieux qui devrait être terminée en principe à la fin des vacances scolaires d'octobre. En ce qui concerne la deuxième étape, elle ira jusqu'au giratoire devant la salle de rythmique DLV et durera jusqu'à la fin de l'année. La route d'Yverdon a été réouverte hier ; les travaux de finition seront faits au printemps 2024.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique qu'une sortie pour les seniors a été organisée le 29 septembre dernier, laquelle a eu beaucoup de succès avec 193 inscriptions sur 640 invitations envoyées.

Mme Giuseppa Sicuro, Municipale, indique que :

- o Sur les 9 bâtiments construits au Grand Pré, 150 appartements ont trouvé preneur soit en location soit en propriété. Le contrôle des habitants a d'ores et déjà enregistré 200 nouvelles inscriptions pour 100 appartements.
- o Les travaux relatifs au développement de la mobilité douce « Préavis 11/2023 » qui devaient débiter à la fin de l'année sont reportés au printemps de l'année prochaine. Le mur prévu initialement en béton sera réalisé en terramur selon les vœux de la commission ad hoc.
- o Concernant la demande de M. Basile Monnier de créer une dépose minute à la gare du Leb, elle signale que la place de la gare n'appartenant pas à la commune, la demande a été transmise à la Direction du Leb.

Mme Martine Lob, Municipale, informe l'assemblée que la mise à l'enquête est pour la place de jeux court jusqu'au 12 octobre. Une opposition de la société vaudoise pour les handicapés a déjà été déposée et le projet a été modifié selon leur demande. Un retour est maintenant attendu de leur part.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation de M. Medi Zeqiri de l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Madeline Mettraux, démissionnaire

M. Jean-Dominique Decotignie invite M. Zeqiri à se présenter

M. Zeqiri indique habiter depuis de nombreuses années à Cheseaux, il a déjà fonctionné par le passé au sein de ce conseil. Il est entrepreneur avec une formation d'économiste. Il indique qu'il peut mettre ses connaissances à disposition si nécessaire.

Le Président procède à l'assermentation de M. Medi Zeqiri pour l'Entente villageoise.

6) Préavis 17/2023 « Arrêté d'imposition 2024-2025 »

Le Président demande au président et rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Gilbert Dupuis fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'approuver l'arrêté d'imposition 2024-2025 tel que présenté et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la CoFin pour son travail et pour les discussions constructives. La situation financière est saine. Le plan d'investissement 2024-2028 en cours de finalisation inclut des investissements de quelques 42 millions de francs qui sont fondamentalement nécessaires à notre commune. Une augmentation des charges de fonctionnement est à prévoir car la commune s'agrandit. Il faut également prendre en compte un autre aspect notamment celui des lois en consultation dont celle sur l'énergie dont les impacts sont difficilement évaluables. Dans ce contexte, il n'est pas judicieux de changer le taux d'imposition, ceci en sachant qu'il peut être modifié chaque année. La Municipalité propose donc pour ces différentes raisons le statu quo.

Mme Martine Furrer a bien conscience des points soulevés par le Syndic, toutefois elle tient à relever que cela fait depuis 2016 que le même discours est fait alors que deux à quatre millions sont mis de côté chaque année. Pour sa part, elle pense que les citoyens seraient contents d'avoir eux aussi un retour par une baisse d'imposition.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 17/2023 est adopté à l'unanimité avec 9 abstentions et sans avis contraire.**

7) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier demande si des mesures énergétiques sont nécessaires et envisagées pour le parc immobilier communal.

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que beaucoup de bâtiments de la commune ne sont pas bien isolés, et il faudra les rénover ce qui sera prévu dans les plans d'investissement.

Mme Viviane Jomini aborde le sujet du marché du centre du village :

- Il y a quelques années, le Conseil s'était penché sur un règlement concernant le marché du vendredi à Cheseaux. A l'époque, c'était le début de la mode du local, non transformé, bio et zéro déchet. Durant ces discussions, il était tenu pour acquis que vu la tendance les clients seraient au rendez-vous. Ce qui a été le cas jusqu'à un certain 13 mars.
- Ensuite, pendant le Covid, nous avons tous fait la queue en haut de la route de Morrens où M. Simond était débordé tellement il y avait de monde pour acheter les fruits et légumes. Puis on s'est dit que le télétravail était une autre aubaine pour les commerçants du marché, mais cela n'a pas été le cas. Ensuite la Coop a fermé de nombreux mois et on a pris l'habitude de faire nos courses en voiture. Une morosité ambiante, le développement des achats sur Internet, l'inflation ont eu pour résultat que, petit à petit, les chalandes ont déserté le marché, ceci malgré le dynamisme du maraîcher qui s'est diversifié et la venue d'autres stands ponctuels ou réguliers.
- Le fromager a déclaré forfait et les bruits courent que les autres pourraient suivre car ce n'est plus rentable pour eux.
- Voilà pour le constat et maintenant que faire : rien car c'est du domaine du privé et que c'est partout la même chose ou réfléchir comment maintenir ce rendez-vous à la population. On n'a pas seulement investi dans ce centre du village pour que les bus puissent circuler plus librement. Mais aussi pour que les habitants s'y rencontrent, c'est ce qui était dessiné sur les plans.
- Donc, il faut trouver des idées pour favoriser cela :
 - ✓ Provisoire mais immédiat – offrir la gratuité aux commerçants pendant quelque temps. Ce n'est pas équitable vis-à-vis des autres commerçants, mais c'est en attendant d'avoir d'autres solutions concrètes.
 - ✓ On est tous concernés – se donner le mot pour faire des achats au marché régulièrement.
 - ✓ Demander à la Municipalité de prendre contact avec les commerçants pour sonder leurs besoins.
 - ✓ Offrir la possibilité gratuitement aux commerçants de se présenter dans le Crieur.
 - ✓ Encourager les élèves à faire des stands de pâtisserie pour leurs voyages d'études.
 - ✓ En faire un lieu convivial quatre fois par année où des groupes ou sociétés locales pourraient faire une animation. Les consommations sur place seraient favorisées par la commune par le biais de l'installation des tables et bancs gratuits.
- Ces suggestions méritent d'être un peu mieux élaborées que juste une phrase dans cette intervention et Mme Viviane Jomini propose que des conseillères et conseillers des deux groupes se retrouvent de manière informelle et apolitique pour faire une proposition qui tienne la route à notre Municipalité.
- Si un petit groupe se constitue à la fin de ce Conseil ou après discussions dans les groupes lors de la prochaine préparation cela serait à son avis tout bénéfique pour le village.

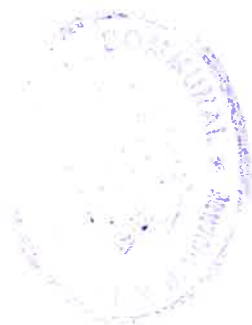
Mme Viviane Jomini termine son intervention en précisant qu'elle laisse le Conseil et la Municipalité trouver des idées au-delà de ses suggestions. Elle reste persuadée qu'il y en a encore beaucoup d'autres, mais la certitude est qu'il faut agir vite.

Mme Martine Lob, Municipale, a pris note des difficultés rencontrées par les commerçants du marché. Elle signale qu'il a été décidé à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au mois de juin prochain d'offrir la gratuité pour la tenue des stands du marché. Elle ira les voir pour leur en faire part et les interroger pour savoir quels seraient leurs besoins et comment ils voient l'avenir.

M. Walter Lanz indique avoir appris par le Crieur de juillet que les numéros de téléphone de l'administration ont changé et qu'un horaire d'été avait été instauré. Il trouve que la Municipalité aurait pu en informer le Conseil avant publication dans le Crieur.

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que pour l'horaire d'été la décision a été prise après le conseil de juin. Pour les numéros de téléphone il entend la remarque et il veillera à l'avenir que les futurs changements soient mieux communiqués aux membres du Conseil.

Jean-Dominique Decotignie
Président du Conseil



Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :10
Cheseaux, le 12 octobre 2023

Prochaines séances :

Mardi 7 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023
Mardi 12 mars 2024
Mardi 7 mai 2024
Mardi 18 juin 2024
Mardi 8 octobre 2024
Mardi 12 novembre 2024
Mardi 17 décembre 2024